HISTOIRE DE FRANCE

La France avait dépensé 400 millions ; mais elle faisait reconnaître au traité de Versailles, l'indépendance des Etats-Unis. Restait au dedans la grande question des réformes. NECKER consentit à redevenir ministre à la condition que la Nation serait consultée elle-même et que les Etats Généraux seraient convoqués à Versailles, le 5 mai 1789.

Il y avait trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers-état. Les deux premiers refusant au troisième le droit de voter par tête, celui-ci se retira à la salle du Jeu de Paume, jurant de donner une Constitution à la France. L'accord se fit et les trois ordres réunis prirent le nom d'Assemblée Nationale Constituante.

Mais le bruit se répandit à Paris que l'Assemblée allait être dissoute par ordre du roi. Le peuple se souleva et marcha contre la Bastille, qu'il prit en quelques heures (14 juillet 1789). Le gouverneur DELAUNAY, DE FLESSELLES, prévôt des marchands de Paris et les Suisses qui la défendaient furent massacrés. BAILLY fut nommé maire de Paris, et LA FAYETTE, commandant en chef de la garde nationale.

La garde nationale, en signe de réconciliation avec la royauté, ajouta aux deux couleurs de Paris, bleu et rouge, le blanc qui était la couleur du roi. Pour calmer les esprits irrités, l'Assemblée, d'un vote unanime, abolit tous les privilèges dans la nuit du 4 août. L'Egalité fut établie, c'était la fin légale de l'ancien régime.

Ce désintéressement n'arrêta pas les amis du désordre qui ouvrirent des clubs à tous les coins de Paris : les frères LAMETH aux Feuillants ; MARAT et DANTON aux Cordeliers ; ROBESPIERRE aux Jacobins. Le roi jura de maintenir la Constitution et les députés prêtèrent de leur côté fidélité à la Nation et au roi.

En souvenir de la prise de la Bastille, l'Assemblée célébra la fête de la Fédération, au champ de mars devant les représentants de toute la France. Mais bientôt elle alla trop loin, confisqua les biens du clergé et des émigrés, abolit les ordres religieux et voulut imposer une Constitution civile au clergé, dont l'immense majorité préféra l'exil ou la mort au parjure.

Pour échapper aux révolutionnaires et rejoindre les émigrés en Allemagne, le roi s'enfuit avec sa famille dans la nuit du 20 au 21 juin 1791. Mais, reconnu à Sainte-Menehould par le fils du maître de poste, DROUET, il fut arrêté à Varennes, et ramené, comme prisonnier avec les siens par trois membres de l'Assemblée le 25 juin.

Les Jacobins voulurent présenter à l'Assemblée une pétition qui demandait la déchéance du roi, et le peuple se porta au champ de mars pour la signer. BAILLY et LA FAYETTE dispersèrent le rassemblement par force ; le sang coula ; et la scission fut complète entre la bourgeoisie et le peuple.

L'Assemblée ayant rédigé la Constitution, la présenta à l'acceptation du roi, qui jura de la défendre le 14 septembre 1791. Des fêtes splendides furent données à cette occasion, et TRONCHET, le dernier président de la Constituante, déclara que l'Assemblée avait terminé sa mission. Elle se sépara le 30 septembre.

L'Assemblée Législative lui succéda : elle renfermait trois partis : Constitutionnels, Girondins, Montagnards. Le roi dut prendre un ministère Girondin, dont le premier acte fut la déclaration de guerre à l'Autriche qui voulait arrêter le mouvement révolutionnaire. Les débuts furent malheureux, et le peuple saccagea les Tuileries.

Bientôt parut l'insolent et maladroit manifeste du duc DE BRUNSWICK, qui, à la tête de 80,000 Prussiens, menaçait de détruire Paris, si le roi n'était rétabli dans ses privilèges. L'Assemblée Législative, pour y répondre, décréta que la Patrie était en danger et ordonna une levée de 450,000 hommes.

Les Marseillais demandèrent même la déchéance du roi et les Fédérés saccagèrent les Tuileries. Le roi, réfugié au sein de l'Assemblée, fut déclaré provisoirement déchu ; puis enfermé dans la prison du Temple avec la reine, Madame ELISABETH, sa sœur, Madame ROYALE, âgée de treize ans, et le DAUPHIN, qui en avait à peine sept.

Les revers surexcitaient la populace : à la nouvelle de la prise de Verdun le drapeau noir flotta sur les tours de Notre-Dame, et des bandes d'égorgeurs conduits par MARAT, envahirent les prisons et firent un massacre de tous les prisonniers dans les journées des 2, 3, 4 et 5 septembre.

Cependant les Prussiens furent arrêtés dans leur marche sur Paris. KELLERMANN et DUMOURIEZ les battirent à Valmy (20 septembre 1792). BRUNSWICK recula. Nous prîmes ensuite Mayence, les Pays-Bas, Nice et la Savoie. L'Assemblée Législative ayant bien défendu la France, se retira pour faire place à la Convention.

Le premier acte de la Convention fut de proclamer la République (22 septembre 1793) puis de mettre LOUIS XVI en accusation. Défendu par TRONCHET, MALESHERBES et DESÈZE, il fut condamné dans la nuit du 16 au 17 janvier et exécuté le 21 : « Fils de SAINT-LOUIS, lui dit son confesseur, montez au ciel »

La mort du Roi arma l'Europe contre la France. Pour y faire face, la Convention ordonna la levée en masse et envoya des armées au Nord, sur le Rhin, aux Pyrénées. La Vendée, le Poitou, l'Anjou se soulevèrent au nom du roi, sous la conduite de CATHELINEAU, BONCHAMPS, LA ROCHEJACQUELIN, LESCURE, CHARETTE.

M. VAGNÉ, Imprimeur-Éditeur à Pont-à-Mousson

http://www.digibib.tu-bs.de/?docid=00000478